



PASSEPORT

Rdv le.....
A.....h.....

Demandeur mineur :

Le demandeur et son représentant légal doivent être obligatoirement présents pour la demande et le retrait du passeport (**à partir de 12 ans pour le retrait**). Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous pris par le biais du site internet : www.mairie-baud.fr ou par téléphone au 02.97.51.02.29.

Il convient d'effectuer une pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

- Validité : 5 ans
- Délais d'obtention moyen : 3 à 4 semaines après le rendez-vous

Pièces à fournir :

- Pièces d'identité en cours de validité ou ancien passeport si renouvellement**
- 1 photographie d'identité** récente (moins de 6 mois) au format 3,5 x 4,5 cm
- 1 justificatif de domicile des parents** datant de moins d'un an (facture téléphone, électricité, avis d'imposition...)
- Timbres fiscaux** : (à se procurer dans un bureau de tabac, trésor public ou sur internet), en fonction de l'âge le jour du rendez-vous
 - Moins de 15 ans : 17 €
 - Plus de 15 ans : 42 €
- Copie intégrale de l'acte de naissance** (moins de 3 mois), à demander à la mairie du lieu de naissance (si pas possibilité de fournir une Carte Nationale d'Identité) sauf si la commune est reliée à COMEDEC.
- Carte Nationale d'Identité ou passeport du représentant légal**
- En cas de perte ou de vol : déclaration de perte ou de vol. Si perte, déclaration à faire sur place.
- Le mineur doit être accompagné du représentant légal**. Si les parents sont divorcés, présenter le jugement de divorce indiquant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant. En cas de résidence alternée, fournir les pièces d'identité et justificatifs de domicile des deux parents.

Demandeur majeur :

La présence du demandeur est obligatoire pour la demande et le retrait du passeport. Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous pris par le biais du site internet : www.mairie-baud.fr ou par téléphone au 02.97.51.02.29.

Il convient d'effectuer une pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés:

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

- Validité : 10 ans
- Délais d'obtention moyen: 3 à 4 semaines après le rendez-vous

Pièces à fournir :

- Le demandeur doit pouvoir renseigner précisément la rubrique relative à **l'état civil de ses parents** (noms, prénoms, dates et lieux de naissances)
- Pièce d'identité en cours de validité ou ancien passeport si renouvellement**
- 1 photographie d'identité** récente (moins d'un an) au format 3,5 x 4,5 cm
- 1 justificatif de domicile** datant de moins d'un an (facture téléphone, électricité, avis d'imposition...) au nom du demandeur.
Pour toute personne hébergée au domicile des parents ou chez une tierce personne :
 - Attestation sur l'honneur
 - Pièce d'identité ou passeport de l'hébergeant
- Timbre fiscal** de 86 € par personne, à se procurer dans un bureau de tabac, trésor public ou sur internet
- Copie intégrale de l'acte de naissance** (moins de 3 mois), à demander à la mairie du lieu de naissance. Si le demandeur n'a pas de Carte Nationale d'Identité ou d'ancien passeport ou si changement d'état-civil du demandeur : mariage, veuvage) sauf si la commune est reliée à COMEDEC.



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Rdv le.....

A.....h.....

Demandeur mineur :

Le demandeur et son représentant légal doivent être obligatoirement présents pour la demande de la Carte Nationale d'Identité. Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous pris par le biais du site internet : www.mairie-baud.fr ou par téléphone au 02.97.51.02.29.

Il convient d'effectuer une pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

- Validité : 10 ans
- Délais d'obtention moyen : 3 à 4 semaines après le rendez-vous

Pièces à fournir :

- Carte Nationale d'Identité à renouveler**
- Une copie intégrale de l'acte de naissance** (moins de 3 mois) à demander à la mairie du lieu de naissance (si première demande ou ancienne carte perdue ou volée ou passeport). En cas de première demande ou perte. Sauf si la commune est reliée à COMEDC
- 1 photographie d'identité** (moins de 6 mois) au format 3,5 x 4,5 cm
- 1 justificatif de domicile des représentant légaux** datant de moins d'un an (facture téléphone, eau, électricité, avis d'impositions...)
- En cas de perte ou de vol : déclaration de perte ou de vol, **timbre fiscal de 25 €** (à se procurer sur internet, bureau de tabac, trésor public...)
- Carte Nationale d'Identité ou passeport du représentant légal**
- Le mineur doit être accompagné du représentant légal.** Si les parents sont divorcés, présenter le jugement de divorce indiquant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant. En cas de résidence alternée, fournir les pièces d'identité et justificatifs de domicile des deux parents

Demandeur majeur :

La présence du demandeur est obligatoire pour la demande et le retrait de la Carte Nationale d'Identité. Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous pris par le biais du site internet : www.mairie-baud.fr ou par téléphone au 02.97.51.02.29.

Il convient d'effectuer une pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Pour toute personne souhaitant renouveler une Carte Nationale d'Identité délivrée après janvier 2004 et avant 2013, si aucun changement (adresse, état-civil) n'est intervenu, le demandeur devra obligatoirement fournir un justificatif de voyage (billet de train, billet d'avion...)

- Validité : 15 ans
- Délais d'obtention moyen : 3 à 4 semaines après le rendez-vous

Pièces à fournir :

- Carte Nationale d'Identité à renouveler**
- Le demandeur doit pouvoir renseigner précisément la rubrique relative à **l'état-civil de ses parents** (noms, prénoms, dates et lieux de naissance)
- Une copie intégrale de l'acte de naissance** (moins de 3 mois) à demander à la mairie du lieu de naissance (Si le demandeur n'a pas de Carte Nationale d'Identité ou d'ancien passeport ou si changement d'état-civil du demandeur : mariage, veuvage) sauf si la commune est reliée à COMEDC
- 1 photographie d'identité** récente (moins d'un an) au format 3,5 x 4,5 cm
- 1 justificatif de domicile** datant de moins d'un an (facture de téléphone, eau, électricité avis d'imposition...) au nom du demandeur
Pour toute personne hébergée au domicile de ses parents ou chez une tierce personne :
 - Attestation sur l'honneur
 - Pièce d'identité ou passeport de l'hébergeant
- En cas de perte ou de vol : déclaration de perte ou de vol, **timbre fiscal de 25 €** (à se procurer sur internet, bureau de tabac, trésor public...) En cas de vol, apporter la déclaration faite en gendarmerie. Si perte, déclaration à faire sur place.